

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 704

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

450 007 463 RCS Nantes.

THIERRY BERTIN.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 30000 EUR.

Adresse : 7, rue de l'Aéronautique P A du Chaffault, 44340 Bouguenais.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : THIERRY BERTIN Société par actions simplifiée Au capital de 30.000 euros Siège social : 7 Rue de l'Aéronautique Parc d'activités du Chaffault 44340 BOUGUENAI B 450 007 463 RCS NANTES

AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE THIERRY BERTIN PAR GABOPLA Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PLOUDANIEL du 15 novembre 2018, la Société THIERRY BERTIN transmettrait à titre de fusion à la Société GABOPLA l'ensemble de son patrimoine. L'opération prendrait effet au 1er janvier 2018, les opérations de THIERRY BERTIN depuis cette date devant être considérées comme accomplies par GABOPLA. 1. Evaluation de l'actif et du passif de THIERRY BERTIN dont la transmission à GABOPLA est prévue : - Montant de l'actif : 1.223.862 euros - Montant du passif : 547.887 euros Il est rappelé que, en vertu d'une décision de l'associé en date du 19 juin 2018, il a été procédé à une distribution de dividendes pour un montant de 140.910 euros, de sorte que le total des estimations des biens et droits apportés à titre de fusion par la Société THIERRY BERTIN à la Société GABOPLA est de 535.065 euros. 2. Augmentation du capital de la société GABOPLA, absorbante, au titre de l'absorption de la Société THIERRY BERTIN, absorbée : 195.000 euros. 3. Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération des apports faits à la Société GABOPLA, absorbante, il sera attribué aux ayants-droit de la Société THIERRY BERTIN 19 500 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, créées par la Société GABOPLA à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 195.000 euros, soit 65 actions de la Société GABOPLA pour 1 action de la Société THIERRY BERTIN. 4. Montant prévu de la prime de fusion : la prime de fusion s'élève à 340.065 euros. 5. Dépôt du projet de fusion : - le 19 novembre 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES pour le compte des Sociétés GABOPLA et THIERRY BERTIN. Pour avis, Les représentants légaux.